

DIU Infirmier en Santé au Travail / Développer et mettre en œuvre les compétences spécifiques en prévention et santé au travail dans les missions d'un infirmier



Durée
2 ans



Composante
UFR Médecine



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

Formation certifiante, référencée au Répertoire Spécifique sous le N° RS7519 - Développer et mettre en œuvre les compétences spécifiques en prévention et santé au travail dans les missions d'un infirmier

Les candidatures 2026/2027 seront ouvertes du 1^{er} avril 2026 au 30 juin 2026*

**sous réserve de clôture anticipée en cas de nombre élevé de candidatures*

CANDIDATER ICI

Pièces à joindre également, avec le dossier de candidature :

- une lettre de motivation,
- un CV
- une copie du diplôme d'IDE et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- une copie d'une pièce d'identité valide
- un contrat de travail ou une promesse d'embauche

- une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par l'IDEST (pré-requis pour la délégation de tâches). Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.
- une attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

Durée : Le DIU IDEST se réalise en deux ans. La moitié des modules est suivie sur la première année, l'autre moitié la seconde année (et le mémoire est soutenu en fin de 2e année).

Enseignement théorique faisant appel à des pédagogies actives, dont accompagnement au mémoire : 240 heures

Exercice professionnel sur le terrain chez l'employeur (sous supervision du médecin tuteur)

Dates prévisionnelles :

Réunion de rentrée (présentation du DIU, des attendus) et audition des soutenances de la promotion précédente : **29 septembre 2026 (8h30-16h30)**

La formation théorique s'organise autour de 10 modules, dont 6 sont transversaux et 4 appliqués à une déclinaison des connaissances acquises par grandes familles de risques professionnels (cf section programme ci-dessous). Les dates de ces modules seront fixées prochainement

Date d'examen : à venir

(Attention : Les candidats doivent obligatoirement passer leur examen dans leur université d'inscription : aucune dérogation)

Date soutenance Mémoire : juin 2027

Tarifs Formation:

Formation continue : **2500 € par an**

Objectifs :

Ce DIU est une formation certifiante en santé au travail destinant à former les infirmier.e.s en santé au travail, conformément à la réglementation (Code du Travail, article L4623-10) :

« Si l'infirmier n'a pas suivi une formation en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et, en cas de contrat d'une durée inférieure à douze mois, avant le terme de son contrat. Dans cette hypothèse, l'employeur prend en charge le coût de la formation.

L'employeur favorise la formation continue des infirmiers en santé au travail qu'il recrute ».

Ce DIU, historiquement initié pour la rentrée universitaire 2012-2013, et dont le contenu s'est actualisé au fil du temps avec l'évolution du métier, propose à compter de la rentrée 2023-24 une version actualisée de son programme conforme aux dernières réglementations publiées en janvier 2023.

Comme précisé par le [Décret 2022-1664](#) du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, puis l'[Arrêté](#) du 30 janvier 2023 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail, ce DIU permet au candidat d'acquérir des connaissances et compétences dans les matières suivantes :

- 1° La connaissance du monde du travail et de l'entreprise ;
- 2° La connaissance des risques et pathologies professionnels et des moyens de les prévenir ;
- 3° L'action collective de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé sur le lieu de travail et l'accompagnement des employeurs et des entreprises ;
- 4° Le suivi individuel de l'état de santé des salariés, incluant la traçabilité des expositions et la veille sanitaire et épidémiologique ;
- 5° La prévention de la désinsertion professionnelle ;
- 6° L'exercice infirmier dans le cadre des équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail et la collaboration avec les personnes et organismes mentionnés aux troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 4644-1.

Ce DIU permet également de développer d'autres compétences mises à profit dans le cadre d'un travail de mémoire, et qui serviront ultérieurement comme la recherche documentaire, la présentation de données quantitatives, la rédaction d'un rapport, ou la communication orale de travaux conduits dans le cadre professionnel.

Compétences

Objectif de la formation

Cette formation permettra au stagiaire de:

Analyser l'organisation de l'entreprise;

- #Identifier et caractériser les risques professionnels;
- Participer à la mise en place d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé au travail;
- Participer au suivi individuel adapté à l'état de santé du travailleur et à ses conditions de travail;
- Favoriser le maintien en emploi;
- Intégrer l'exercice infirmier au sein de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail.

Compétences de la formation

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

Analyser l'organisation de l'entreprise au moyen du cadre réglementaire régissant la santé au travail en France, de la connaissance des interlocuteurs et des enjeux économiques de l'entreprise pour mettre en œuvre des actions de santé au travail.

- #Identifier et caractériser les risques professionnels en contribuant à leur évaluation quantitative afin de prévenir la survenue de pathologies professionnelles.
- Participer à la mise en place d'actions collectives de prévention et de promotion de la santé au travail en contribuant à des actions de formation et d'information pour préserver la santé globale des travailleurs.
- Participer au suivi individuel adapté à l'état de santé du travailleur et à ses conditions de travail grâce à des visites d'information et de prévention afin de préserver sa santé et son employabilité.
- Favoriser le maintien en emploi en identifiant les situations à risques et en mobilisant les acteurs et les outils du maintien en emploi afin de prévenir la désinsertion professionnelle.
- Intégrer l'exercice infirmier au sein de l'équipe pluridisciplinaire en santé au travail pour participer à la mise en œuvre des actions de prévention collectives et individuelles dans le cadre des protocoles de délégation.

Organisation

Contrôle des connaissances

Examen écrit 2 h en fin de chaque année et travail personnel tutoré valorisé sous la forme d'un mémoire (cf règlement des études)

Aménagements particuliers

Une remise à niveau sera proposée aux titulaires du DIU selon le décret sur le format d'une formation sur mesure :

3 modules :

- Promotion de la santé (totalement nouveau)
- Maintien en emploi (totalement nouveau)
- Santé mentale au travail (complètement remanié)

Volume horaire : 30h/ module = 90h Tarif 625 €

Stage à l'étranger : En France

Admission

Public cible

- Etre infirmier.e diplômé.e d'état (sans condition de nombre d'années d'exercice préalable),
- Etre embauché.e, avec une quotité d'au minimum 0.5 ETP, avec une mission d'IDE en santé au travail (IDEST), soit au sein d'un service de prévention et santé au travail inter-entreprises ou autonome, soit directement au sein d'une entreprise ou chez un employeur quel que soit son régime d'affiliation (régime général, régime agricole, régimes spéciaux, fonctions publiques). Les IDEST bénéficiant d'une promesse d'embauche à ce titre sont éligibles également.
- Avoir un médecin du travail tuteur (dérogation possible sur avis du comité pédagogique pour un médecin collaborateur en santé au travail en fin de formation). Ce médecin du travail doit être en charge du suivi de l'effectif de travailleurs auprès duquel l'IDEST exerce ses missions.

Dans des circonstances exceptionnelles à justifier, le comité pédagogique peut donner droit à une dérogation sur ce point, après analyse précise de la situation.

Et après

Les + de la formation

Cette formation est dispensée par des enseignants chercheurs (maîtres de conférences, professeurs d'université), des professeurs agrégés, des professeurs associés et des professionnels du domaine.

Infos pratiques

Contacts

Responsable pédagogique

Pr. Vincent BONNETERRE

☎ 04 76 76 59 42

✉ vbonneterre@chu-grenoble.fr

Contact administratif

Léna BORRANI

☎ 04 38 38 83 41

✉ lena.borrani@univ-grenoble-alpes.fr

Autres contacts

Mettre systématiquement en copie la secrétaire pédagogique

DURIEZ Nathalie : 04.76.76.59.42

✉ NDuriez@chu-grenoble.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Lyon

Saint-Etienne

Clermont-Ferrand

Lieu(x) ville

📍 Grenoble

Campus

🏠 Grenoble - La Tronche domaine de la Merci

En savoir plus

Candidature

🔗 <https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr/>

CPF Année 2

🔗 https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/13002608100013_IST26-27/13002608100013_IST26-27?contexteFormation=ACTIVITE_PROFESSIONNELLE

Programme

Spécificités du programme

La formation théorique s'organise autour de 10 modules, dont 6 sont transversaux et 4 appliqués à une déclinaison des connaissances acquises par grandes familles de risques professionnels.

En pratique, ces modules sont les suivants :

Modules transversaux

1. CONNAISSANCE DU MONDE DE L'ENTREPRISE / REGLEMENTATION (module réalisé sur Clermont-Ferrand et mutualisé avec un M2 prévention des risques professionnels)
2. PRATIQUE IDEST (module réalisé sur St Etienne)
3. MAINTIEN EN EMPLOI (Module réalisé sur Lyon)
4. ACCOMPAGNEMENT AU MEMOIRE (module réalisé par chaque faculté pour ses inscrits, permettant de valider le sujet, son objectif, la méthodologie déployée, et de vérifier son avancement au fur et à mesure de l'année)
5. RECHERCHE DOCUMENTAIRE et PRESENTATION DE DONNEES QUANTITATIVES (module réalisé sur Grenoble)
6. PROMOTION DE LA SANTE (module réalisé sur Clermont-Ferrand et mutualisé avec un M2 prévention des risques professionnels)

Modules par type de risques

Ces modules présentent chacun les principaux concepts, les spécificités en termes d'évaluation des risques, les effets sanitaires associés à ces risques, les conséquences éventuelles en termes de maintien en emploi, ainsi que des retours d'expérience et des temps de travail en commun sur certaines situations afin d'intégrer au mieux les informations apportées précédemment

1. RISQUES PHYSIQUES (module réalisé sur Grenoble)
2. RISQUES PSYCHOSOCIAUX & SANTE MENTALE (module co-organisé par Lyon & Grenoble)
3. RISQUES CHIMIQUES & TOXICOLOGIE (module réalisé sur Grenoble)
4. RISQUES BIOLOGIQUES & ORGANISATION et HORAIRES DE TRAVAIL (module réalisé sur St Etienne)

Modules réalisés en première année : modules transversaux n° 1,2,3,4,5 et modules risques n°1

Modules réalisés en deuxième année : modules transversaux n° 6 et modules risques n° 2,3,4

Le programme détaillé sera communiqué par le secrétariat pédagogique en début de formation.